

Assemblée générale du 18 septembre 2021

Présents :

- ✓ Les membres du bureau : Michelle Guilmin Daniel Chaumes, Yves Cévennes, secrétaires généraux et Anne Radigales, trésorière.
- ✓ Les membres du conseil d'administration : Papi, Jean-Louis Gallaup, Geneviève Genève, Bernard Soulé
- ✓ KoKeLiKo : Florence Bonicel Houari, Marie-Rose et Jean Paul Segui, Denise et Bernard Soulé, Jean-Pierre Bonnans, Pierrick Marchand, Martine, Marielle, Marie-Martine Collomb, Odile Delorme
- ✓ L'équipe de tournage de Marielle, qui a enregistré et filmé tout au long de cette journée afin de compléter le film en cours de réalisation.
- ✓ Excusés : Thierry Marmet, Louise Le Corre, Christine Rolland, Nicolas Velut et Emilie Monnereau
- ✓ Bernadette Puyo, atelier des Célébrants

Mot d'accueil d'Yves : le CA a décidé d'organiser cette rencontre sur une journée entière pour plus de convivialité, un débat plus ouvert. Egalement partage d'un repas auquel sont invités les choristes de KoKeliKo qui nous accompagnent aux obsèques. Il invite les participants à exprimer leurs idées et/ou opinions.

Nous sommes réunis à La Chapelle Jeanne d'Arc connue sous le simple nom de « La Chapelle », elle date du 19ème siècle. A l'origine elle est la propriété d'une personne privée jusqu'en 1970, de moins en moins fréquentée elle est donnée à l'évêché toulousain qui en fait un lieu de culte qui finira par être abandonné, faute de fidèles.

Vers les années 80, quelques personnes squattent le lieu, en particulier Jiri Volf poète errant d'origine tchèque et Georges B.. Ils créent un endroit accueillant des spectacles et des activités culturelles.

Lieu d'expérimentation sociale, politique et culturelle, la chapelle est occupée depuis le 4 juillet 1993. Le 19 janvier 2019 cet endroit a pérennisé son occupation par le biais d'un bail emphytéotique de 40 ans contracté auprès de la mairie toulousaine, propriétaire.

Elle est actuellement en travaux pour une mise aux normes.

Cette journée sera articulée en trois temps :

- Matinée : **temps de débat**
- Midi : **repas (Paëlla offerte par Goutte de Vies)**
- Après-midi : **Assemblée Générale**

Thèmes abordés pendant la matinée :

- 1 - **Anonymat, présentée par Michelle Guilmin**
- 2 - **Modification du nom de l'association, présentée par Yves**
- 3 - **Relation avec l'association parisienne, présentée par Jean-Louis**

1 - ANONYMAT

Michelle nous expose le fond du débat : les personnes à la rue divulguent rarement leur nom et leur histoire familiale de leur vivant, pourquoi en serait-il autrement au moment de leur décès ?

Il est nécessaire également de respecter le silence que ce défunt aurait pu avoir vis à vis de sa famille, et avoir une réserve certaine quant aux échanges avec celle-ci, afin de ne pas favoriser par un anonymat mal respecté des « fuites » d'informations que la personne DCD n'aurait pas voulu donner de son vivant.

Au début de GDV, l'anonymat était respecté de façon intangible, au fil des années et compte tenu des relations avec le CMR de Paris en particulier, du nombre croissant de destinataires des faire parts, cet anonymat bien que toujours respecté demande à être redéfini. Il apparaît nécessaire d'en rediscuter (cf également témoignage de Daniel Chaumes lors de l'atelier obsèques du 09/06/21). Il est impératif de veiller à ce que la communication des informations nécessaires à des obsèques dignes ne puissent pas être utilisées pour des raisons politiques, rapportées dans la presse, etc...

Si la famille désire légitimement s'informer, il est nécessaire qu'elle soit orientée systématiquement vers GDV ou des partenaires habilités.

Lors d'un décès les démarches sont identiques à chaque fois : nom, enquête pour une recherche automatique d'éventuels proches familiaux au amicaux.

Actuellement : recherche de famille, de copains, une histoire, une anecdote, pour se souvenir de la personnalité du défunt, tout ce qui permettra la « restauration d'une dignité de la personne ».

Doit-on modifier la liste des destinataires des « faire-parts » ? Actuellement ceux-ci sont envoyés au réseau : différentes associations, monde social et acteurs professionnels, aux lieux de vie, d'accueil, aux intervenants comme mairie, police,

cimetière, avec si elle est présente, l'autorisation de la famille.

Ces faire parts ont pour but de renseigner d'une part les professionnels ou les bénévoles qui auraient été accompagnants, de trouver éventuellement des copains, compagnons qui auraient partagé des moments avec lui, d'autre part d'informer les instances officielles qui de leur côté nous communiquent leurs informations. Une certaine levée de l'anonymat est nécessaire pour mieux accompagner les funérailles. Il est extrêmement douloureux d'enterrer une personne sous X.

En ce qui concerne les enquêtes épidémiologiques, ces études peuvent présenter un intérêt mais devraient être renseignées par les travailleurs sociaux toulousains, encore que cela peut être délicat pour eux, compte tenu du secret professionnel auquel ils sont tenus. De plus nous n'aurons pas de garantie d'anonymat.

Il faut savoir que ces questionnaires sont chronophages et doivent présenter un réel intérêt pour qu'il y soit répondu. D'autre part devons-nous participer au consumérisme de ces enquêtes qui finissent souvent au « fond d'un tiroir » ? Cela mérite d'être posé

Pourquoi pas des enquêtes visant à déterminer les conditions de vie dans la rue, qui expliqueraient peut-être pourquoi depuis 10 ans il y a une réelle amélioration de celles-ci, en tout cas à Toulouse. Quelles sont les structures mises en place qui ont permis cette amélioration ? Création de davantage de lieux d'accueil, d'hébergements, de Goudouli...

Mais la question reste la même : le défunt aurait-il souhaité que son parcours de vie soit utilisé ?

2 - Modification du nom de l'association

Ceci afin d'éviter un amalgame avec le Collectif des Morts de la Rue parisien. Notre collectif est indépendant de Paris, mais il est vrai que GDV « Collectif des Morts de la rue » peut prêter à confusion.

Le groupe réfléchit à une nouvelle appellation, il est indispensable de conserver « Goutte de Vies » (choisi pour la dernière goutte de bière versée par les routards aux obsèques d'un des leurs), ceci parce que ce nom est connu, reconnu. Il est évoqué l'ajout d'un sous-titre, Geneviève Genève propose :

« Prendre soin de la vie, accompagner la mort ».

3 - Relation avec Paris

Il est nécessaire de décider si nous continuons la relation avec Paris, si oui il serait judicieux d'instaurer un cadre et éventuellement de signer une convention éthique avec les responsables. Il est indispensable que les relations soient claires et que notre fonctionnement toulousain soit accepté.

Nous n'avons pas de lien juridique avec Paris, nous sommes totalement indépendants. Nous pouvons donc demander une collaboration en signifiant notre éthique et nos conditions.

Toulouse tient à cette spécificité, les collectifs des autres départements collaborent avec le collectif parisien.

En ce qui concerne les demandes d'informations des familles par l'intermédiaire de Paris : celles-ci doivent avoir une communication directe avec les membres de GDV chargés des enquêtes et/ou les personnes habilitées.

Il est également impératif de communiquer les chiffres des décès avant le 31 mars, date à laquelle Paris sort les statistiques nationales. Ceci afin d'éviter une mauvaise exploitation de ces chiffres, dans la mesure où les statistiques de la Haute Garonne mentionnées par l'association parisienne ne sont pas exactes ou sont mal diversifiées. Exemple : le collectif de Paris fait état de **35 morts** à Toulouse en 2020, faisant ainsi de notre ville la 2ème en nombre de décès dans la rue. Sans mentionner qu'il s'agit en réalité de **8 morts dans la rue**, les autres décès sont survenus à domicile, en foyer ou en milieu hospitalier.

Il est indispensable que notre communication prévienne ce genre de dérives, souvent utilisées à des fins politiques.

La matinée se termine sur l'affirmation de dialoguer clairement avec Paris, en proposant la mise en place d'une charte déterminant précisément notre fonctionnement de façon que chaque année ne se repose pas la question du mode de communication avec le collectif parisien. Ce débat matinal a été riche, de nombreux participants ont exprimé leur opinion.

ASSEMBLEE GENERALE

Les thèmes abordés ce matin sont soumis au vote du bureau.

1 - **Anonymat** : oui au maintien de celui-ci et oui aussi à la diffusion des faire parts en continuant à cibler les personnes susceptibles de contribuer à célébrer des obsèques dignes au défunt.

2 - **Modification du nom** : adoption de

Goutte de Vies

« Prendre soin de la vie, accompagner la mort »

3 - **Relation avec le collectif parisien** : proposition d'une charte et de la signature d'une convention, destinées à bien encadrer les échanges avec celui-ci. Communication des chiffres de décès au CMR Paris avant le 31 mars.

Ces trois propositions sont adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale.

Atelier obsèques et embellissement des tombes 2020

Le nombre de célébrants est stable. Ceux-ci ont assuré 20 obsèques de personnes isolées ou à la rue. Quelques obsèques en dehors de Cornebarrieu et notamment un enterrement sous X.

Rencontre avec un prêtre orthodoxe en adéquation avec notre fonctionnement ; à recontacter éventuellement.

Nous avons rencontré Me Bonnin pour déterminer avec elle si nous adoptons le terme de « célébrants » ou de « maîtres de cérémonie », cette dernière appellation posant problème auprès des pompes funèbres privées. Elle nous a conseillé : « célébrants »

Acte de l'annulation en 2020 de l'Homage aux morts de la Rue et également de l'embellissement des tombes pour des raisons sanitaires.

Nous avons obtenu une salle au cimetière afin d'y entreposer notre matériel (bougies, livrets de chants, appareil de son, etc....).

Enfin nous sommes heureux de la présence des Kokeliko à nos côtés lors des obsèques, ils nous apportent une aide et un soutien.

Florence, chef de Chœur, nous confirme le plaisir des choristes à ces participations, ils sont en général entre 8 et 10 selon les disponibilités, ce qui a permis à ceux-ci également de se rencontrer compte tenu de l'annulation des répétitions. Le contact avec les célébrants est fluide et permet d'adapter les chants

En juin : à l'occasion de la préparation de la célébration aux Morts de la Rue en septembre nous avons pris un repas ensemble. A notre demande l'association s'est dotée d'une banderole avec la phrase : « Accompagner la vie, la mort, pour les personnes de la vie ».

Enquêtes

Actuellement assurées par Bernard, Daniel et Yves, ce dernier étant remplacé par Anne-Marie Fautrier, et Delphine, assistantes sociale au CCAS,

EHPAD

Une action en justice intentée par un voisin du lieu choisi a annulé le permis de construire, les travaux qui devaient commencer début mars ont été repoussés, mais actuellement le projet est bien engagé.

Subsistent toutefois des problèmes de localisation (couloir aérien, éloignement...)
Comment pouvons-nous soutenir les démarches foncières ?

Suivi des décès, données statiques (cf. statistiques Christine Rolland)

En 2008 la moyenne d'âge des DC était de 48 ans, elle a été en 2020 de 60 ans. Il

serait intéressant de faire le point avec Christine pour mieux connaître les structures mises en place (hébergements, Goudouli, équipe mobile sociale etc...) qui ont permis ces chiffres, ainsi qu'également une meilleure qualité des soins dispensés. Ces deux aspects contribuent à une amélioration de la qualité de vie, qui permet un allongement de cette vie. A ceux-ci plusieurs hypothèses mais aussi :

- la diminution des précaires jeunes, mais également DC de personnes plus âgées, en milieu hospitalier signant ici un allongement de la vie,
- ceci lié à une meilleure prise en charge des précaires,
- à retenir : 60 % de décès à l'hôpital, 30 % en hébergement, 10 % dans la rue. Dorénavant, ces chiffres seront diffusés en mars.

Rapport financier

Anne présente le bilan financier (cf. documents en PJ)

Il apparaît que les dons sont plus importants que les cotisations. L'abandon des frais kilométriques a également été contributif.

Daniel suggère de relancer les cotisations de l'association. Yves envoie un mail dans ce sens.

Vote du rapport moral et financier

Le bilan moral et le bilan financier sont votés à l'unanimité des personnes présentes et représentées par procurations à l'Assemblée Générale.

Recueil des candidatures au conseil d'administration et vote du nouveau conseil d'administration

L'assemblée générale se clôture sur l'élection du nouveau conseil d'administration.

L'assemblée générale vote à l'unanimité des personnes présentes et représentées par procuration l'élection du nouveau conseil d'administration :

- *Daniel Chaumes*
- *Geneviève Genève*

- *Yves Cévènes*
- *Christine Rolland*
- *Michelle Guilmin*
- *Marie-Martine Collomb*
- *Florence Bonicel*
- *Louise Le Corre*
- *Nicolas Velut*
- *Thierry Marmet*
- *Jean-Louis Galaup*
- *Anne Radigalès*
- *Bernard Soulé*
- *Jean-Raymond Simard dit « Papi »*
- *Pierre Cabanes*

.....

La chorale Kokeliko clôt cette riche journée de partages.